

PERMIS AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.

Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Laurent

Téléphone : *0953897309*

E-mail : *moto.carnet88 @ free . fr .*



Cachet de l'auto-école



AUTO MOTO ECOLE

CARNOT Conduite

4, Place de la Rochotte
88100 Saint-Dié-des-Vosges

09.53.89.73.09

Agrément : E1808800010

Horaires d'ouverture

Lundi

Ø

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

14h → 19h

10h → 15h

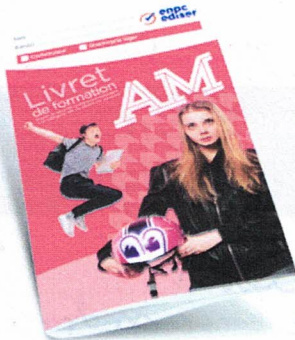
LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation. Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm³ ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.		



LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. - Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. - En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ATTESTATION DE SUITE DE LA FORMATION
PRATIQUE DU VÉHICULE DE CATÉGORIE AM
COMPÉTENCES DE LA CATÉGORIE AM
DU PERMIS DE CONDUITE

Je soussigné, en tant qu'enseignant, atteste que l'élève, à la fin de la formation, a acquis les compétences nécessaires à la conduite du véhicule de catégorie AM.

NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
DATE DE DÉLIVRANCE : _____

ATTESTÉ PAR :
NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE : _____

A LA FIN DE LA FORMATION, L'ÉLÈVE A ACQUIS LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA CONDUITE DU VÉHICULE DE CATÉGORIE AM.

NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
DATE DE DÉLIVRANCE : _____

Signature : _____

La présente attestation est valable pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance. Elle est à conserver jusqu'à la date de la délivrance du permis de conduire.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS AM					
DIVERS	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA*	Volume	Montant TTC
	Gestion de l'élève				
FORMATION	Ouvrage permis AM				
	Autre				
	Hors circulation				
	En circulation				
	Théorie				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT AM					
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.

Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00-0122

